



Le P'tit Journal Etierruz

2018

**Tous les renseignements pratiques
concernant notre commune**

**Retrouvez ces informations sur
le site internet de la commune**

www.etoey.ch



TABLES DES MATIERES

	Pages
A bbaye de la St-Jaques	49
Accueil de la petite enfance	31-32
Administration communale	3
Adresses utiles	12-13-14-15
Aprémi-club	52
Assurances sociales	16
B us - Horaires	34-35-36-37-38
C alendrier des manifestations 2018	40
Cartes CFF	33
Centre des Jeunes	28
Champignons – Contrôle	33
Chenilles processionnaires	21
Citernes	21
Conseil communal - composition	7
Conseil communal – séances	5
D échetterie - Horaires	22
Délégations municipales 2016-2021	10-11
Documents d'identité	4
E au – service des eaux	18
Ecoles	26
Epuration	18
F anfare – Ecole de musique	42
Fenêtres de l'Avent	52
Feu bactérien	21
Football Club Etoy	44
G ym femme ou homme	43
H andball Club Etoy	46
I mpôts et taxes communales	17
J eunesse d'Etoy	41
L ocation de salle	56
M édiathèque	29
Message du Président du Conseil communal	6
Municipalité d'Etoy 2016-2021	9
P apier, date ramassage 2018	24
Paroisse	55
Passeport vacances	30
Paysannes vaudoises	48
Police	19
Pompiers – SIS Morget - Jeunes Sapeurs-pompiers	53
R écupération divers déchets	22-23-24-25
S ociétés locales - Liste	39
Statistiques population	5
Stretching	51
T ennis	47
Tir	50
Tondeuses, haies, bois de cheminée	20
Trains – Horaires	34
V acances scolaires	27
Voirie	3
Volley – Littoral Club	45
Votations	8

ADMINISTRATION COMMUNALE

Place de la St-Jaques 3
1163 Etoy
Tél. 021 / 821.32.32 Fax. 021 / 821.32.33
www.etoym.ch

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi
De 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Adresses e-mail : greffe@etoym.ch; controle.habitant@etoym.ch ou bourse@etoym.ch



Nous avons à votre disposition, pour le paiement de vos documents, un appareil Maestro et Postcard



Confidentialité: sur demande préalable, pour traiter certains dossiers personnels, il est possible d'organiser des entretiens particuliers.

INSCRIPTION AU CONTRÔLE DES HABITANTS

Obligatoire, elle doit se faire dans les **8 jours** dès la date d'arrivée.

Documents à présenter :

- Acte d'origine, certificat individuel d'état civil ou certificat de famille
- Carte AVS + certificat d'affiliation à une caisse maladie
- Pour les étrangers, permis de séjour + passeport ou carte identité

Important : les changements d'adresse dans la localité doivent être annoncés dans les 10 jours au Contrôle des Habitants (par écrit ou par téléphone)

Pour les habitants de nationalité étrangère, les demandes de renouvellement de permis sont à payer au guichet lors de la commande des documents

FORMALITÉS DE CHÔMAGE

Le Contrôle des habitants délivre une attestation de résidence gratuitement pour l'ouverture du dossier à l'ORP.

ORP – Av. de la Gottaz 30 – 1110 Morges – tél. 021 / 557.92.00

VOIRIE

Le Service de voirie peut être joint par téléphone (répondeur)
Tél. 021 / 808.70.44

DOCUMENTS D'IDENTITE



Passeport biométrique obligatoire (« Passeport 10 »)

En tant qu'Etat associé à Schengen, et après acceptation de son introduction en votation populaire, la Suisse délivre depuis le 1^{er} mars 2010 uniquement des passeports biométriques. Ces derniers contiennent une photographie du visage enregistrée électroniquement et deux empreintes digitales.

Attention : Il n'est plus possible de commander de passeport via le Bureau du Contrôle de l'habitant !

Les demandes de passeports biométriques se font sur le site www.biometrie.vd.ch ou au numéro de téléphone 0800 01 1291. Après enregistrement de votre demande, vous recevez une confirmation qui vous permet de prendre rendez-vous au centre de biométrie pour l'enregistrement de vos données biométriques.

Quant à la carte d'identité, elle n'est pas adaptée aux données biométriques et peut être sollicitée par l'entremise du Contrôle de l'habitant du lieu de domicile. Une photo passeport récente (conforme aux critères d'acceptation pour l'établissement de document d'identité) doit être apportée lors de la demande.

Les demandes simultanées (passeport biométrique + carte d'identité) doivent par contre être faites auprès du Centre de saisie biométrique.

Les pertes et vols de documents d'identité doivent être annoncés dans un poste de police **en Suisse**. Un document (annonce de perte/vol) vous sera remis. Ce document doit être apporté lors de la demande d'un nouveau document d'identité.

Il convient encore de signaler que chaque pays détermine librement les conditions d'entrée sur son territoire et qu'il incombe aux voyageurs de se renseigner sur les prescriptions liées aux documents d'identité et aux éventuels visas d'entrée avant de s'y rendre.

Coûts et durées de validité des documents d'identité

	Carte d'identité / Validité	Passeport 10 / Validité	Passeport 10 + Carte d'identité / Validité
Enfant (0-17 ans)	CHF 35.- / 5 ans	CHF 65.- / 5 ans	CHF 78.- / 5 ans
Adultes (dès 18 ans révolus)	CHF 70.- / 10 ans	CHF 145.- / 10 ans	CHF 158.- / 10 ans

Adresse:

Centre de biométrie et des documents d'identité

Quartier du Flon

Voie du Chariot 3

1014 Lausanne

Tél. 0800 01 1291

Message du président du Conseil Communal



Chère Madame, Cher Monsieur,

En premier lieu, je tiens à vous exprimer ma gratitude quant à la confiance qui m'est témoignée en tant que Président du Conseil Communal d'Etoy. Je suis très honoré d'avoir cette responsabilité.

Au nom de l'ensemble du Conseil Communal, je vous souhaite une année 2018 pleine de satisfaction, de santé et de bonheur.

Nous avons la chance d'avoir un Conseil Communal qui fonctionne bien, avec des élus engagés qui veillent au bon développement et fonctionnement de notre commune. Je tiens également à saluer le travail de la Municipalité qui présente des préavis de qualités. Je rappelle à cette occasion que nos séances sont publiques.

Nous avons tous besoin d'avoir des activités extra-professionnelles, des loisirs qui nous permettent de nous épanouir. Je vous encourage ainsi vivement à vous investir dans les sociétés locales qui ont besoin de gens motivés, qui s'engagent d'une manière ou d'une autre pour leur bon fonctionnement. C'est aussi souvent l'opportunité de rencontrer des personnes d'horizons différents et de tisser des liens d'amitiés.

Comme tout le monde n'a pas la chance de pouvoir vivre en démocratie, je vous encourage encore vivement d'exercer votre droit de vote.

Avec mes plus cordiaux messages.

A handwritten signature in blue ink, reading 'Boris Cuanoud'. The signature is written in a cursive style and is enclosed within a blue oval shape.

Boris Cuanoud
Président du Conseil Communal

Conseil Communal
Bureau et commissions jusqu'au 30.06.2018

Bureau

Président:	Boris CUANOUD
1 ^{er} Vice-président:	Luc MAGNOLLAY
2 ^{ème} Vice-président:	Sophie THURY
Scrutateurs:	Irène GOLAY Erika GLAUSER
Scrutateurs suppléants:	Pia Hitz LEPORI Lætitia GARNIER PAGOT
Secrétaire:	Isabelle MULLER
Huissier:	Jean-Marc MERINAT

Commission de gestion

Olivier BOLOMEY
Vincent BOVET
Lionel CAPT
Antoine MAGNOLLAY
Domingo OLAYA
Marianne REIST
Christelle ROCHAT

Commission des finances

Antoine ALLAMAN
Cédric DELETRA
Nicolas DUTOIT
Loïc HAUTIER
Florian MAGNOLLAY
Jean-Luc ROCHAT
Matthew THOMSON

Commission de recours (en matière fiscale, d'informatique et de protection des données personnelles)

François CHAPPUIS
Cédric DELETRA
Patrick LÜTHI
Luc MAGNOLLAY
Vincent PAYOT

Commission d'urbanisme

Marc-Olivier CHRISTINAT
Grégory DUBOIS
Véronique ELAMLY
Bernard GIANOLA
Narcisse PLUMEY

VOTATIONS

DATES DES VOTATIONS 2018

- 4 mars 2018
- 10 juin 2018
- 23 septembre 2018
- 25 novembre 2018

IMPORTANT:

Votre vote ne sera pas validé si la carte de vote n'est pas signée et si la date de naissance n'est pas correcte.

La carte de vote ne doit pas être placée dans l'enveloppe jaune, sinon le vote sera considéré comme nul.

Les votes se font :

- par correspondance (ne pas oublier d'affranchir l'envoi) jusqu'au mardi soir dans un bureau de poste
- par dépôt dans la boîte aux lettres communale (dans le pilier extérieur de la maison de commune) jusqu'au dimanche à 11h00
- par dépôt au guichet de l'administration communale jusqu'au vendredi 16h00
- au bureau de vote communal 2^{ème} étage de la maison de commune le dimanche de 10h00 à 11h00



Afin de faciliter le dépouillement, le bureau vous remercie de ne pas séparer les bulletins de vote.

Législature 2016 / 2021

Répartition des dicastères

Séance hebdomadaire le lundi à 17h00

M. José Manuel Fernandez, Syndic

Rempl. : M. Charly Viquerat

Tél. 079 210 50 61

jm.fernandez@etoy.ch

Administration

Finances

Transports publics

Délégué Littoral Parc et ARCAM

Délégué ASSAGIE

Délégué ARASMAC

Relations extérieures

M. Roland Corthay

Rempl. : M. Jean-Marc Schlaeppi

Tél. 079 481 42 31

greffe@etoy.ch

Bâtiments communaux,

Conciergerie, Places, Cimetière

Forêts, Domaine,

Délégué USL

Mme Tania Séverin

Rempl. : M. José Manuel Fernandez

Tél. 078 677 64 57

t.severin@etoy.ch

Enfance, Ecoles, Sécurité sociale

Comité ASSAGIE

Comité directeur ARASMAC

Naturalisations

M. Charly Viquerat

Rempl. : M. Roland Corthay

Tél. 079 411 05 50

c.viquerat@etoy.ch

Eaux, Egouts, Epuration, Cours d'eau

Routes et éclairage public

Employés de voirie

Informatique

M. Jean-Marc Schlaeppi

Rempl. : Mme Tania Séverin

Tél. 078 661 32 93

jm.schlaeppi@etoy.ch

Urbanisme

Police des constructions

Gestion des déchets

Sécurité (Police, Pompiers,
protection civile)



DELEGATIONS MUNICIPALES 2016-2021

Commissions municipales

Salubrité

M. Jean-Marc Schlaeppi
M. Charly Viquerat
M. Roland Corthay
M. Nicolas Hagmann, Médecin

Conseiller technique sur demande

SECU Chantier et Habitation, Yens

Urbanisme

M. Jean-Marc Schlaeppi
M. Charly Viquerat

Conseiller technique sur demande

Me Benoît Bovay, Avocat conseil, Lausanne
1 Membre, Président de la commission CC

Collège Etoy-Buchillon

M. Roland Corthay
Mme Tania Séverin

Feu SIS Morget

M. Jean-Marc Schlaeppi

Police / PCI

M. Jean-Marc Schlaeppi

Social

Mme Tania Séverin

DELEGATIONS MUNICIPALES 2016-2021 (suite)

Associations diverses

<u>Littoral Parc + ARCAM</u>	M.	José Manuel Fernandez
<u>ARCC</u>	M.	José Manuel Fernandez
<u>Sociétés locales</u>	M.	Roland Corthay
<u>Triage Ballens-Mollens</u>	M.	Roland Corthay
<u>ARASMAC – Comité directeur</u>	Mme	Tania Séverin
<u>ARASMAC – Conseil</u>	M.	José Manuel Fernandez
<u>AJEMA</u>	Mme	Tania Séverin
<u>ASSAGIE Comité</u>	Mme	Tania Séverin
<u>ASSAGIE Conseil</u>	M.	José Manuel Fernandez
	M.	Roland Corthay (Municipal suppléant)
	M.	Olivier Bolomey (Délégué Conseil communal)
	Mme	Annick Bovard-Duboux (Déléguée Conseil communal suppléante)
	Mme	Erika Glauser (Déléguée Conseil communal suppléante)
<u>PCi</u>	M.	Jean-Marc Schlaeppi
<u>Hôpital d'Aubonne</u>	Mme	Tania Séverin
<u>Temple d'Etoy</u>	M.	Serge Amiguet (Concierge)
<u>Organiste</u>	M.	Jean-Jacques Jaquenod

ADRESSES UTILES

Police n° 117

Pompier n° 118

Urgences médicales n° 144

Médecins et dentistes de garde tél. **0848 133 133**

AJEMA	Rue de Couvaloup 10 1110 Morges	tél. 021 823 03 62
Agence d'assurances Sociale de Saint-Prex	Ch. de Penguey 8 1162 Saint-Prex	tél. 021 806 37 44
Cabinet médical	Dr. Nicolas Hagmann Ch. Neuf 4 1163 Etoy	tél. 021 808 74 97
CMS	Ch. du Glapin 4 1162 St-Prex	tél. 021 823 10 10
CSR	Rue de Couvaloup 10 1110 Morges	tél. 021 804 98 98
Direction des Ecoles primaires	Collège « Les Communaux » 1163 Etoy	tel. 021 557 87 30
Direction des Ecoles secondaires	Ch. du Collège 9 1170 Aubonne	tél. 021 557 16 30
ECA District de Morges	Rue Louis de Savoie 90 1110 Morges	tél. 058 721 24 20
Electricité – télé-réseau	SEFA Ch. des Ancelles 5 1170 Aubonne	tél. 021 821 54 00
Entraide familiale	Collège du Cherrat 1162 Saint-Prex	tél. 021 806 19 35
Etat civil de Morges	Rue St-Louis 2 1110 Morges	tél. 021 557 07 07 Reçoit sur rdv

Surveillant de la Faune	M. Patrick Deleury Rte du Marchairuz 2/CP 17 1188 St-George	tél. 022 557 55 22 natel 079 237 42 56
Garde Forestier	M. Nicolas Bresch Place du Château 3 1146 Mollens	tél. 021 864 43 64 natel 079 242 79 51
Inspecteur Forestier	M. Marc-André Silva Av. Riond-Bosson 1 1110 Morges	tél. 021 557 49 91 natel 076 362 11 83
Garde Pêche	M. Sylvain Kramer Ch. du Marquisat 1 1025 St-Sulpice	tél. 021 557 86 18 natel 079 237 42 66
Gendarmerie	Rue de Trévelin 32 1170 Aubonne	tél. 021 557 16 21 ou 117
Hôpital de Morges	Ch. du Crêt 2 1110 Morges	tél. 021 804 22 11
Hôpital du CHUV	Rue du Bugnon 21 1011 Lausanne	tél. 021 314 11 11
Installateur sanitaire concessionnaire Grin Frères	Ch. Neuf 17 1163 Etoy	tél. 021 808 75 26
Installateur sanitaire concessionnaire Ackermann et Fils	Rte de la Pale 12 1026 Denges	tél. 021 801 18 62
Justice de Paix	Rue St-Louis 2 1110 Morges	tél. 021 557 94 00 Heures d'ouverture: du Lu au Ve de 08h00 à 13h00
Juge d'instruction de la Côte	Place St-Louis 4 1110 Morges	tél. 021 557 91 00

La Vaux-Lierre	Ch. de la Vaux 17 1163 Etoy	tél. 021 808 74 95
Médiathèque	Collège les Communaux 1163 Etoy	tél. 021 557 90 12
Office d'impôt de district	Av. de la Gottaz 32 1110 Morges	tél. 021 557 93 00
Office des Poursuites et faillites	Place St-Louis 4 1110 Morges	tél. 021 557 90 46
Orientation professionnelle	Rue du Dr. Yersin 9 1110 Morges	tél. 021 557 92 30
Orientation régional de placement (ORP)	Av. de la Gottaz 30 1110 Morges	tél. 021 557 92 00
Paroisse de l'Aubonne Pasteurs	M. Claude Demissy Rte de la Gare 5 1163 Etoy	tél. 021 331 57 75 nat. 079 813 74 45
	M. Michel Durussel Rue du Moulin 1 1170 Aubonne	tél. 021 331 58 02
Diacre	Mme Florence Lölliger Amiral-Duquesne 2 1170 Aubonne	tél. 021 331 58 79
Secrétariat paroissial	Rue du Moulin 1 1170 Aubonne	tél. 021 808 51 18
Paroisse Catholique	Secrétariat Ruelle des Halles 1 1180 Rolle	tél. 021 825 15 68

Pompiers	SIS Morget Avenue de Marcelin 2 1110 Morges	tél. 021 801 65 55
Préfecture de Morges	Place St-Louis 4 1110 Morges	tél. 021 557 91 25
Pro infirmis	Rue du Grand-Pont 2bis 1003 Lausanne	tél. 021 321 34 34
Pro Senectute	Av. de Lonay 2bis 1110 Morges	tél. 021 828 04 76
Protection civile district de Morges	Ch. de la Vergognausaz 45 1162 St-Prex	tél. 021 338 03 10
Ramoneur	M. François Simon Ch. de la Raveyre 7 1144 Ballens	tél. 021 809 56 40 nat. 079 206 91 42
Registre du Commerce	Rue Grenade 38 1510 Moudon	tél. 021 557 81 21
Registre Foncier	Rte Ignace Padereswki 2 1131 Tolochenaz	tél. 021 557 91 40
Routes (Direction générale de la mobilité et des routes)	Arrondissement des Routes cantonales Région centre Centre Blécherette 1014 Lausanne	tél. 021 316 02 26
Service des Automobiles	Av. du Grey 110 1014 Lausanne	tél. 021 316 82 10
	Ch. du Bochet 8 1260 Nyon	tél. 022 557 52 90



Agence d'assurances sociales

L'Agence d'assurances sociales (AAS) vous renseigne au sujet des prestations suivantes :

- Assurance vieillesse et survivants (AVS)
- Affiliations et cotisations AVS
- Certificat d'assurance AVS
- Prestations complémentaires à l'AVS/AI (PC)
- Subside pour l'assurance maladie de base (LVLAMal)
- Allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (APG)
- Allocations familiales (AF) et Fonds cantonal pour la famille
- Prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles)
- Prestations cantonales de la rente-pont (RP)
- L'Assurance-invalidité (AI)

Les compétences des Agences d'assurances sociales se basent sur les normes du droit fédéral et cantonal en la matière et agissent comme lien entre les demandeurs et les différentes autorités d'application compétentes telles que :

- Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS (CCVD)
<http://www.caisseavsvaud.ch>
- Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM)
<http://www.vd.ch/autorites/departements/dsas/assurances-sociales-et-hebergement/ovam>
- Office pour l'Assurance-invalidité (OAI) <http://www.aivd.ch>

Adresse & contact

Agence d'assurances sociales - Chemin de Penguey 8 - 1162 Saint-Prex
téléphone 021 806.37.44
aas.stprex@vd.ch - www.arasmac.ch

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 ou sur rendez-vous

IMPÔTS ET TAXES COMMUNALES 2018

Taux d'imposition : taux cantonal + communal 215,5%

Soit pour le canton : **154,5%**

Et pour la commune d'Etoy : **61%**

Taxe communale complémentaire d'élimination des déchets : CHF 60.- par habitant, TVA comprise.

Impôt sur les chiens : CHF 50.- par chien, TVA comprise.

Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 10 jours au Greffe municipal. L'inscription est obligatoire. Les propriétaires de chiens errants sont passibles de dénonciation à la Préfecture.

Les propriétaires sont responsables de la vaccination de leur chien contre la rage. S'ils vont à l'étranger, cette vaccination doit être faite depuis plus d'un mois et moins d'un an.

Pour les propriétaires :

- **Impôt foncier** : 1 ‰ de l'estimation fiscale du Registre foncier (propriétaire au 1^{er} janvier).
- **Eau potable** : la taxe d'abonnement annuelle, englobant la taxe de location pour les appareils de mesure, est facturée hors TVA de CHF 70.- et CHF 130.- selon le calibre du compteur et la consommation à CHF 0,90 par mètre cube d'eau pour les ménages et à CHF 0,85 pour l'irrigation professionnelle.
- **Taxe d'égoûts** : la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EU + EC est fixée hors TVA au taux de 0,3 ‰ de la valeur ECA du bâtiment (rapportée à l'indice 100 de 1990). Pour un bâtiment raccordé uniquement au collecteur EC, la taxe annuelle est réduite de moitié.
- **Taxe d'épuration** : la taxe annuelle d'épuration est facturée hors TVA à CHF 0,90 par mètre cube d'eau consommée.

Pour plus d'informations, les règlements associés sont publiés sur le site internet de la commune.

INFORMATIONS SUR L'EAU POTABLE

- Provenance de l'eau :** Source **Jotterand** (située à l'ouest de Lavigny),
Nappe phréatique de **la Vosettaz** (située à l'aval du Moulin de la Vaux),
Nappe phréatique de **Chanivaz** (située à l'ouest de Buchillon),
Apport d'Aubonne : Sources et puits artésiens situés en « Reculannaz » au nord-ouest de Montherod.
- Qualité hygiénique :** Bonne qualité naturelle de l'eau ne nécessitant pas de traitement.
- Qualité chimique :** La qualité chimique de l'eau potable est conforme aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale du 1^{er} mars 1995 sur les denrées alimentaires.
- La **dureté totale** est de 24-33 F° selon la provenance de l'eau. Cette eau peut être qualifiée de moyennement dure.
- La teneur en **nitrates** est comprise entre 10 et 20 mg/l., toujours inférieure à l'objectif de qualité pour l'eau de boisson (moins de 25mg/l).
- Consommation :** La Commune d'Etoy a délivré 798'695 m³ d'eau en 2016 dont 68'625 m³ pour l'irrigation. Un habitant d'Etoy a consommé 255 litres d'eau par jour en 2016, tous besoins confondus.

STATION D'EPURATION ST-PREX – ETOY – BUCHILLON (STEP)

- Situation :** La STEP intercommunale est située au bord du lac à Saint-Prex, à proximité de la plage du "Coulet".
- Capacité :** Dimensionnée pour 16'000 EH, elle traite les eaux usées de 12'386 EH
L'équivalent-habitant (EH) est une unité de mesure de la pollution moyenne rejetée par habitant et par jour. Elle comprend la charge polluante rejetée par les ménages, les industries, les artisans et les commerces.
- Entretien :** Pour notre commune d'Etoy ce sont plus de 10 km de collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) qui doivent être entretenus régulièrement.

Les toilettes ne sont pas des exutoires pour les déchets ménagers !

Force est de constater que des citoyens déversent leurs déchets dans les WC.

Des objets solides tels que des restes d'aliments, pansements, serviettes hygiéniques, préservatifs, poches d'urine, couches-culottes, collants sont récupérés en grandes quantités dans les tamis mécaniques de la STEP. Ces objets causent de nombreux problèmes techniques et engendrent des coûts d'entretien très importants supportés par la collectivité.

Les huiles et les graisses végétales posent également de gros problèmes, car elles forment des masses compactes qui se déposent à l'intérieur des tuyaux. D'autre part, le déversement de produits toxiques ou d'hydrocarbures met en péril le processus d'épuration en tuant les bactéries utilisées à cet effet.

Les cotons-tiges ! Quand ils arrivent dans les stations d'épuration, ils peuvent se faufiler entre les grilles des tamis et parfois trouver un chemin jusqu'au lac !

En résumé, la place des déchets ménagers est dans le sac à ordures ou à la déchetterie, mais jamais aux égouts !

POLICE

Dans notre commune, la convivialité et l'harmonie connaissent plusieurs types d'ennemis :

- *Le chien du voisin (abolements, divagation, saletés oubliées)*
- *Le parking sauvage*
- *Les vitesses inadaptées*
- *Le vandalisme*

CHIENS : Nous rappelons aux propriétaires de chiens que la détention d'un animal implique quelques obligations pour l'éduquer et s'en occuper.

RAPPEL : les chiens doivent être tenus en laisse.

Des sachets «**BRAVO**» sont à votre disposition. Merci de les utiliser et de les jeter dans les poubelles prévues à cet effet.

VITESSE : le respect des limitations de vitesse (30km/h et 50km/h) est indispensable à une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers du domaine public. Les piétons doivent pouvoir se déplacer en toute sécurité.

PARKING : Nous demandons à chaque automobiliste de ne pas parquer sur les trottoirs et cheminements piétonniers. Nous vous demandons également de respecter la réglementation des zones de stationnement en mettant votre disque.



Nous rendons attentifs les habitants d'Etoy que le parking de la salle polyvalente est réservé uniquement aux utilisateurs de cette dernière. Les contrevenants s'exposent à une dénonciation.

RAPPEL : Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner sur une bande longitudinale pour piétons (ligne jaune) et que ces dernières sont considérées comme des trottoirs. Amende d'ordre possible.

PROTECTION DE LA JEUNESSE

Nous nous permettons de vous rappeler notre règlement de police art. 20 qui stipule :

Il est interdit aux enfants de moins de 16 ans révolus ainsi qu'à ceux qui ne sont pas libérés de la scolarité obligatoire :

1. de consommer des boissons alcooliques
2. de sortir seuls le soir après 22h00

VANDALISME

Les autorités sont confrontées aux problèmes récurrents d'actes de vandalisme et d'incivilité. Le bâtiment de l'administration communale, le mobilier urbain et les collèges font l'objet de déprédations dommageables et coûteuses. Bien entendu, votre Municipalité a pris toutes les mesures nécessaires afin de découvrir les auteurs de ces actes. Néanmoins, nous comptons sur toute la population et demandons à chacun de respecter et faire respecter les biens d'autrui.

HORAIRES POUR L'UTILISATION DES TONDEUSES – TRONCONNEUSES - PERCEUSES

Selon le règlement de police, art. 17, l'usage des engins de jardinage, tels que tondeuses, motoculteurs, etc. est autorisé :

- du lundi au vendredi **de 7h00 à 12h00 et de 13h00 à 20h00**
- le samedi **de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00**
- **il est interdit le dimanche ainsi que les jours fériés officiels.**



ÉMONDAGE DES HAIES - ÉLAGAGE DES ARBRES

Selon l'article 39 de la Loi sur les routes du 10.12.91, ainsi que celle de son règlement d'application du 19.01.94, les ouvrages ou plantations ne doivent pas nuire à la sécurité du trafic, notamment par la diminution de la visibilité.

- **Les haies** plantées en bordure des voies publiques doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite de la propriété. La hauteur ne doit pas excéder :
 - 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue
 - 200 cm dans les autres cas.
- **Les arbres** plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués afin que leurs branches soient maintenues :
 - **au bord des chaussées** : 5m de hauteur / 1 m à l'extérieur de celles-ci
 - **au bord des trottoirs** : 2,50m de hauteur / à la limite de la propriété.

BOIS DE CHEMINÉE À VENDRE

Renseignements : auprès du service de la voirie
tél. 021 / 808.70.44 (répondeur)

Prix: de CHF 80.00 à CHF 200.00



REVISION DES CITERNES



Le propriétaire d'un bien immobilier, est entièrement responsable de l'entretien de la citerne. Les communes n'enverront plus d'ordre de révision.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter l'administration communale.

ECHENILLAGE DES PINS



En application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 7.12.2005, nous vous rappelons que la destruction par ablation et incinération des nids de chenilles processionnaires du pin est **obligatoire** et doit s'effectuer par les propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants dès leur apparition et

jusqu'au 30 janvier de chaque année au plus tard

Ces mesures de lutte s'appliquent aux espèces arborescentes telles que les pins et les cèdres qui se trouvent dans les endroits destinés à l'accueil du public, notamment places publiques, places de jeux, piscines, cours d'écoles, dans les jardins et les parcs. Passé ce délai et sans autre avis, la Municipalité fera procéder à l'échenillage aux frais des propriétaires, sans préjudice de l'amende encourue.

LUTTE PREVENTIVE – FEU BACTERIEN

L'élimination volontaire, non rémunérée, des cotoneasters très sensibles au « Feu bactérien » aide à la sauvegarde de vos pommiers, poiriers, cognassiers et des autres plantes sensibles à cette maladie



Cotoneaster salicifolius



Cotoneaster watereri



Cotoneaster franchetti

Renseignements :

Service de l'agriculture et de la viticulture, Police phytosanitaire, Av. de Marcelin 29
1110 Morges

Tél. 021 557 92 72 - email: info.savi@vd.ch

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

Lundi	:	*en été *en hiver	de 17h00 à 19h00 de 16h00 à 17h00
Mercredi	:	*en été *en hiver	de 17h00 à 19h00 de 16h00 à 17h00
Samedi	:	toute l'année	de 10h00 à 13h00

Adresse de la Déchetterie : Ch. de la Vaux



*Les changements d'horaire « été-hiver » se font en même temps que le changement d'heure officiel.

OBJETS ENCOMBRANTS

Le dépôt d'encombrants est réservé aux PARTICULIERS.

Les objets encombrants doivent être déposés dans les bennes à la déchetterie. Sont considérés comme encombrants, les objets faisant plus de 60 cm.

Les appareils électriques, l'électroménager, la bureautique et les appareils électroniques de loisirs doivent être retournés, en priorité, dans les commerces qui sont dans l'obligation de les reprendre. Toutefois, en cas de problème, ils peuvent être remis gratuitement à la déchetterie.

Récupération des cartouches d'encre d'imprimante par la Croix-Rouge, dépôt possible à la Déchetterie.

Bois : une benne est à votre disposition à la déchetterie pour la récupération du bois, suivre les instructions du préposé. Les meubles doivent être démontés.

Matériaux de construction : une benne pour matériaux inertes est à votre disposition.

BENNES RECUPERATION VERRE VIDE, PET



Tri du verre : respectez les couleurs de tri. Le verre blanc et le verre brun sont très recherchés. Les bennes bien triées sont une économie pour la Commune et donc pour vous.

Des bennes sont à disposition des habitants à la «déchetterie», à la «route de la Plantay» et à la «Salle polyvalente».



Pour la tranquillité des riverains, les personnes qui vont mettre leur verre vide dans les bennes de la route de la Plantay, sont priées de respecter les horaires suivants :

- **Pas de dépôt de «20h00 à 7h00» du lundi au samedi**
- **Pas de dépôt le DIMANCHE.**

Les flaconnages en plastiques sont à ramener dans les commerces.

MERCI de votre collaboration.



RAMASSAGE DU PAPIER

Une benne compacteuse est à disposition à la déchetterie.

Le ramassage du papier se fait le dernier lundi de chaque mois, selon calendrier (sauf exceptions jours fériés, voir calendrier à la page 24).

Les papiers seront déposés aux mêmes endroits que les ordures ménagères.

En cas de pluie et afin de limiter au maximum le poids de ces déchets, les paquets ficelés doivent impérativement être déposés le matin du ramassage.

Passage du camion dès 7h30.



DATES RAMASSAGES DU PAPIER EN 2018

Lundi 29 janvier 2018

Lundi 30 juillet 2018

Lundi 26 février 2018

Lundi 27 août 2018

Lundi 26 mars 2018

Lundi 24 septembre 2018

Lundi 30 avril 2018

Lundi 29 octobre 2018

Lundi 28 mai 2018

Lundi 26 novembre 2018

Lundi 25 juin 2018

Lundi 31 décembre 2018

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères doivent être éliminées dans les sacs officiels uniquement. Ramassage tous les **mercredis matin** dès 7h30 aux endroits habituels. Les sacs ne doivent pas être déposés avant le matin. Préférez les containers pour éviter que les sacs soient déchiquetés par les animaux.

Pour plus d'informations : www.vaud-taxeausac.ch

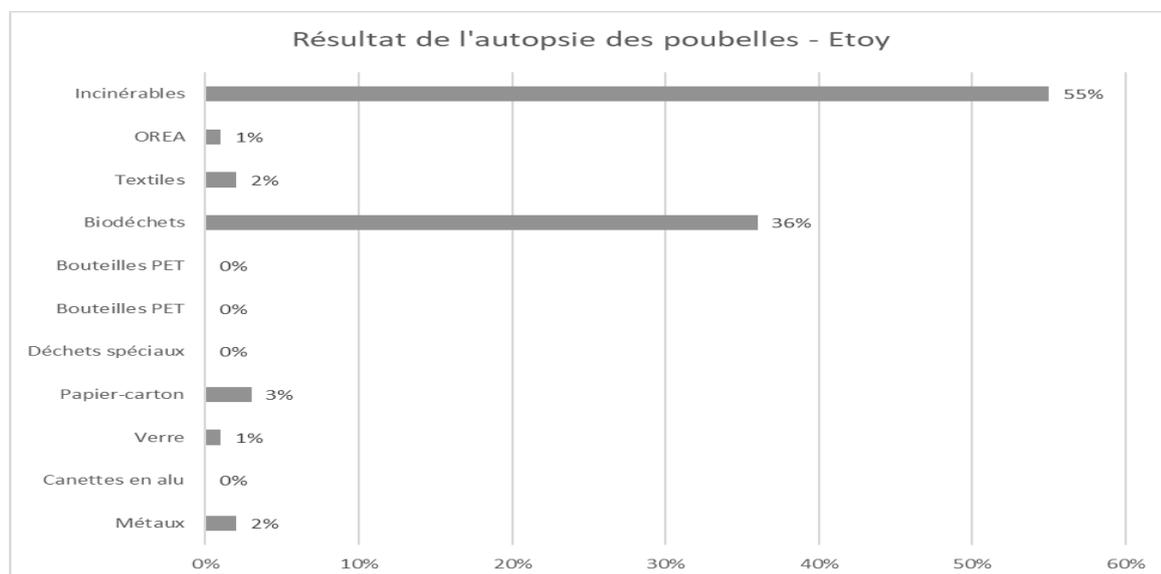
Selon la directive communale relative à la gestion des déchets, les enfants de 0 à 3 ans, inscrits dans la commune, peuvent bénéficier gratuitement de 5 rouleaux de 10 sacs de 35 litres par année.

Les adultes devant porter des protections contre l'incontinence peuvent également bénéficier gratuitement de 5 rouleaux de sacs de 35 litres par année sur présentation d'une attestation médicale.



INFOS DECHETS VERTS

Suite à une autopsie de nos poubelles, Valorsa nous communique que celles-ci contiennent encore **45%** de matière recyclable,



dont 36% de déchets compostables

Ces matières n'ont rien à faire dans une poubelle mais doivent servir à donner une deuxième vie aux déchets verts



Aidez-nous à réduire ce pourcentage et profiter de nos emplacements de récolte.

A la déchetterie en tout temps grâce à un conteneur situé à l'extérieur et, à la Rte de la Plantay à votre Ecopoint.

Ces matériaux serviront à la réalisation d'un excellent terreau confectionné par la société Ecorecyclage **et mis à disposition gratuitement à la déchetterie en vrac, à charger vous-même dans vos contenants (dès mars 2018)**

ECOLES

La Commune d'Etoy fait partie de l'Association Intercommunale Scolaire Aubonne - Gimel – Etoy (ASSAGIE).

Les élèves fréquentent :

- Le Collège les Ecureuils à Etoy ou le collège de Buchillon pour les classes de la 1ère à la 4ème année.
- Les élèves de la 5ème à la 8ème année vont au collège "Les Communaux" à Etoy.
- Les 9ème, 10ème et 11ème années vont à l'école à Aubonne.



Collège les Ecureuils

Chaque début d'année scolaire, les parents reçoivent des informations relatives à l'enclassement de leurs enfants ainsi que les horaires des bus, envoyés par la Direction des Ecoles d'Aubonne ou de Gimel-Etoy.

Pour plus de renseignements :

De la 1ère à la 8ème année

A l'établissement scolaire
Etoy - Gimel et environs
Ch. des Communaux 1
1163 Etoy
Tél. 021 557 87 30

Site internet:

www.epgimel-etoy.ch

De la 9ème à la 11ème année

A l'établissement scolaire
Aubonne et environs
Direction des Ecoles
Ch. du Collège 9
1170 Aubonne
Tél. 021 557 16 30

Site internet:

www.eps-aubonne.ch



Collège les Communaux

VACANCES SCOLAIRES 2018



Vacances d'hiver : du sa. 23 décembre 2017 au di. 7 janvier 2018

Relâches : du sa. 17 février au di. 25 février 2018

Vacances de Pâques : du ve. 30 mars au di. 15 avril 2018

Pont de l'Ascension : du je. 10 mai au di. 13 mai 2018

Lundi de Pentecôte : lu. 21 mai 2018

Vacances d'été : du sa. 7 juillet au di. 26 août 2018

Jeûne fédéral : lu. 17 septembre 2018

Vacances d'automne : du sa. 13 octobre au di. 28 octobre 2018

Vacances d'hiver : du sa. 22 décembre 2018 au di. 6 janvier 2019





CENTRE DES JEUNES D'ETOY

SALLE POLYVALENTE / DÈS 10 ANS

UN LIEU POUR ÊTRE JUSTE *TOI* !

**ACCUEILS HEBDOS, JEUX, SORTIES, CAMP ET ACTIVITÉS VACANCES,
CONCOURS DE CUISINE ET REPAS, VOYAGE SOLIDAIRE, RENCONTRES
ET DÉCOUVERTES...**

+ *TES IDÉES*

MIDI

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 12H30 À 13H35

APRES-MIDI

- **LUNDI, MARDI, JEUDI :** 15H15 À 18H
- **MERCREDI :** 14H00 À 19H
- **VENDREDI :** 15H15 À 20H POUR TOUS,
20H À 22H POUR LES + DE 13
- **SAMEDI :** 14H00 À 18H
FR SAMEDI DU MOIS FERMÉ

CONTACT : 079/774.83.52

MAIL : ETOY@CENTRE-ANIMATION.NET / WWW.CENTRE-ANIMATION.NET

MEDIATHEQUE



Venez découvrir un grand choix de livres, jeux & jouets à emprunter à la Médiathèque d'Etoy !

Horaires

Lundi **16h – 18h**
Mercredi **17h – 19h**
Vendredi **15h30 – 17h30**

Fermée durant les vacances scolaires et jours fériés.

Contact

Ch. des Communaux 1
1163 Etoy

021 557 90 12
mediatheque@etoy.ch

La Médiathèque se situe au rez du Collège des Communaux II (bâtiment bleu).

La Médiathèque est ouverte à tous. Elle est composée d'une bibliothèque et d'une ludothèque où vous pourrez emprunter des livres (romans, albums, BD, documentaires) pour tout âge, des DVD, mais aussi des jeux pour jouer en famille, se déguiser, inventer des histoires, animer vos fêtes ou encore pour profiter du beau temps !

Les bibliothécaires et les ludothécaires-bénévoles se réjouissent de votre prochaine visite !



PASSEPORT VACANCES AUBONNE-GIMEL-ETOY



Le Passeport-Vacances Aubonne-Gimel-Etoy propose aux enfants d'Etoy et de 12 communes avoisinantes, des découvertes passionnantes pendant la première semaine des vacances d'octobre.

Cette semaine s'adresse aux enfants de 8 à 16 ans domiciliés dans les groupements scolaires d'Aubonne, Gimel-Etoy. Cette année, elle aura lieu du 15 au 19 octobre 2018.

De multiples activités différentes sont à choix dans le domaine du sport, des animaux, de la cuisine ou de visites diverses. Dans le but d'intéresser au maximum les enfants, nous nous efforçons de proposer chaque année une panoplie de nouvelles activités.

Nous avons mis sur place le mini passeport destiné aux enfants de 4 à 7 ans. Il propose une activité imposée par jour : cuisine, marionnettes, peinture, etc...

Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles activités à proposer aux enfants, si vous avez donc une idée, une proposition à faire, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : passvacaubonne@gmail.com

Pour tout renseignement, rendez-vous sur : www.passvac.ch

Unité d'Accueil Pour les Ecoliers (UAPE)

Accueil des enfants scolarisés en dehors des heures de classe



Etoy - "L'Ecureuil Malin"
Buchillon - "Les Matelots"
Lavigny - "Les Aventuriers"

Inscriptions et renseignements:

AJEMA - Couvaloup 10 - Case postale 982 - 1110 Morges 1
021 823 03 62 - info@reseauajema.ch

Ou

Association Pomme-cannelle - Rte du Vignoble 49 - 1175 Lavigny
021 808 86 00 - info@pomme-cannelle.ch

GARDERIE-NURSERY-CRECHE



A Lavigny

Nursery: de 3 mois à 18 mois

Trotteurs: de 18 mois à 36 mois

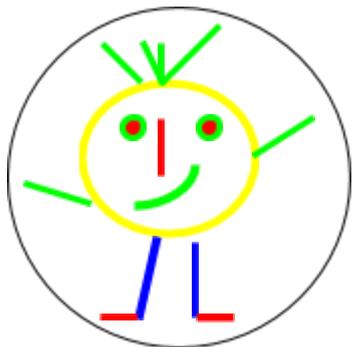
Groupe des moyens: de 36 mois jusqu'à la scolarisation

Inscriptions et renseignements:

AJEMA - Couvaloup 10 - Case postale 982 - 1110 Morges 1
021 823 03 62 - info@reseauajema.ch

Ou

Association Pomme-cannelle - Rte du Vignoble 49 - 1175 Lavigny
021 808 86 00 - info@pomme-cannelle.ch



"La Petite Maisonnée"

NURSERIE -GARDERIE "LA PETITE MAISONNEE"

Ch. du Mont Tendre 3

Enfants de 3 mois à 3 ans

4 groupes d'enfants : bébés, petits et grands trotteurs, grands

**Suivi personnalisé, pédagogie Montessori, atelier d'expression :
peinture et bricolage**

Rythme du bébé respecté, purées de légumes et fruits faites maison

Ballades quotidiennes

GARDERIE - UNITE D'ACCUEIL POUR ECOLIERS Rue du Jura 1

Enfants de 3 ans à l'âge d'entrée à l'école enfantine

Suivi personnalisé, pédagogie Montessori, préparation à l'école

Ecoliers jusqu'à 10 ans

Accueil matin, midi, soir, mercredi après-midi et vacances scolaires

Accompagnement à l'école ou au bus scolaire pour les enfantines

Pour les 2 structures:

Horaires: 7h à 18h15 (du lundi au vendredi)

Conditions: 2 jours par semaine au minimum

Renseignements et inscriptions à : Catherine Genoud Allache

079 583-81-37/ www.lapetitemaisonnee.ch

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Les habitants d'Etoy peuvent aller faire contrôler les champignons récoltés en forêt à l'endroit suivant:

Salle des Sociétés
Grand-Rue 18A
1169 Yens

Les contrôles ont lieu les dimanches après-midi de 17h00 à 18h30 de mi-août à mi-novembre.



CARTES CFF

La Commune met en vente 2 cartes journalières par jour qui vous permettront de voyager dans toute la Suisse.



CHF 40.-- la carte valable un jour

Les réservations peuvent se faire auprès de l'Administration communale au 021 821 32 32.

Des places de parc sont à disposition des usagers CFF le long de la route de la Gare et à la route de la Tuilière.

TRAINS EN GARE D'ETOY

Horaires valables du 10 décembre 2017 au 08 décembre 2018

Tous les jours de la semaine, y compris week-end

Etoy-Direction Morges-Lausanne

5.39	6.08	6.39	7.08	7.39	8.08	8.39	9.08
9.39	10.08	10.39	11.08	11.39	12.08	12.39	13.08
13.39	14.08	14.39	15.08	15.39	16.08	16.39	17.08
17.39	18.08	18.39	19.08	19.39	20.08	20.39	21.08
21.39	22.08	23.08	0.08				

Etoy-Direction Allaman

5.48	6.16	6.48	7.16	7.48	8.16	8.48	9.16
9.48	10.16	10.48	11.16	11.48	12.16	12.48	13.16
13.48	14.16	14.48	15.16	15.48	16.16	16.48	17.16
17.48	18.16	18.48	19.16	19.48	20.16	20.48	21.16
21.48	22.48	23.48	2.06"				

" = dans les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche

Les horaires du bus (ligne 722) pour se rendre à la gare depuis le village
sont aux pages 35 et 36

PYJAM'BUS

Horaires valables du 10 décembre 2017 au 08 décembre 2018

792

Pyjam'bus
Morges – Lully VD

VENDREDI – SAMEDI et SAMEDI – DIMANCHE sauf 30/31 mars

Genève 150		23 49		1 17
Morges	o	0 25		1 55
Lausanne 150		0 25	11 1 44	1 31
Morges	o	0 37	11 2 01	1 43

		9203	9205
Morges, gare		045	210
Chigny	x	:	212
Vufflens-le-Château	x	:	214
Bussy-Chardonney		:	216
Tolochenaz, Les Noyers		048	218
St-Prex, gare nord		050	220
Buchillon, collège		052	222
Etoy, gare		054	224
Lavigny, café		056	226
St-Livres, village		058	228
Yens		:	230
Villars-sous-Yens, village		100	231
Denens, Cigognes		102	233
Lussy-sur-Morges, village		104	235
Lully VD	o	106	237

- Vendredi/Samedi, Samedi/Dimanche
- Arrêt sur demande
- Arrêt seulement pour laisser descendre
- Arrivée
- Toutes les courses chaises roulantes manuelles et électriques
- Autocontrôle. Les voyageurs sans titre de transport valable s'acquittent d'une surtaxe spéciale.

Les heures de passage aux arrêts sont disponibles à titre indicatif et découlent de la destination réelle des clients dans le bus.

Car postal Ligne 10.722

Horaires valables du 10 décembre 2017 au 08 décembre 2018

10.722 St-Livres–Aubonne–Lavigny–Etoy ©

Lundi–vendredi sauf fêtes générales et lundi du Jeûne

	72202	72204	72206	72208	72214	72218	72224	72226	72228	72232	72236	72240
St-Livres, village				¹¹		¹¹			¹¹			
Aubonne, gare	o 546	616	646	716	737	816	916	1016	1116	1145	1218	1255
Aubonne, gare				744	745					1152		1302
Lavigny, café				745	752	820	920	1020	1120	1153		
Etoy, L'Espérance	550	620	650	720	755	824	924	1024	1124	1200	1222	
Etoy, village	554	624	654	724	756	826	926	1026	1126	1203	1225	
Etoy, En Folliar	556	626	656	726	756	826	926	1026	1126	1204	1226	
Buchillon, Grands-Bois	558	628	658	728	758	828	928	1028	1128	1206	1228	
Buchillon, collège	600	630	700	730	800	830	930	1030	1130	1208	1230	
Etoy, gare	o 602	632	702	732	802	832	932	1032	1132	1210	1232	
Etoy	604	634	704	734	804	834	934	1034	1134	1212	1234	
Etoy	616	648	716	748	816	848	948	1048	1148	1216	1248	
Allaman 150	o 620	652	720	752	820	852	952	1052	1152	1220	1252	
Etoy	608	639	708	739	808	839	939	1039	1139		1239	
Lausanne 150	o 633	701	733	801	833	901	1001	1101	1201		1301	

	72242	72248	72250	72254	72258	72260	72262	72264	72266	72268	72270	72272
St-Livres, village				¹¹								
Aubonne, gare	o 1318	1416	1507	1546	1618	1646	1716	1746	1816	1846	1916	2016
Aubonne, gare			1514									
Lavigny, café			1515									
Etoy, L'Espérance	1322	1420	1522	1550	1622	1650	1720	1750	1820	1850	1920	2020
Etoy, village	1325	1424	1525	1554	1625	1654	1724	1754	1824	1854	1924	2024
Etoy, En Folliar	1326	1426	1526	1556	1626	1656	1726	1756	1826	1856	1926	2026
Buchillon, Grands-Bois	1328	1428	1528	1558	1628	1658	1728	1758	1828	1858	1928	2028
Buchillon, collège	1330	1430	1530	1600	1630	1700	1730	1800	1830	1900	1930	2030
Etoy, gare	o 1332	1432	1532	1602	1632	1702	1732	1802	1832	1902	1932	2032
Etoy	1334	1434	1534	1604	1634	1704	1734	1804	1834	1904	1934	2034
Etoy	1348	1448	1548	1616	1648	1716	1748	1816	1848	1916	1948	2048
Allaman 150	o 1352	1452	1552	1620	1652	1720	1752	1820	1852	1920	1952	2052
Etoy	1339	1439	1539	1608	1639	1708	1739	1808	1839	1908	1939	2039
Lausanne 150	o 1401	1501	1601	1633	1701	1733	1801	1833	1901	1933	2001	2101

10.722 Etoy–Lavigny–Aubonne–St-Livres ©

Lundi–vendredi sauf fêtes générales et lundi du Jeûne

Lausanne 150			558	626	658	726	758	826	926	1026		1126
Etoy	o		616	648	716	748	816	848	948	1048		1148
Allaman 150			606	637	706	737	806	837	937	1037		1137
Etoy	o		608	639	708	739	808	839	939	1039		1139

	72201	72203	72205	72207	72209	72213	72215	72219	72223	72225	72227	72233	
Etoy, gare			620	650	720	750	820	850	950	1050		1201	
Buchillon, collège			622	652	722	752	822	852	952	1052		1203	
Buchillon, Grands-Bois			623	653	723	753	823	853	953	1053		1204	
Etoy, En Folliar			625	655	725	755	825	855	955	1055		1206	
Etoy, village			627	657	727	757	827	857	957	1057		1208	
Etoy, L'Espérance			628	658	728	758	828	858	958	1058		1209	
Lavigny, café			631	701	731	801	831	901	1001	1101		1212	
Aubonne, gare	o												
Aubonne, gare	536	606									1135		
St-Livres, village	543	613	635	705	735	805	835	905	1005	1105	1142	1216	
Lausanne 150	o	1158	1226	1326	1426	1458	1526	1558	1626	1658	1726	1758	1826
Etoy		1216	1248	1348	1448	1516	1548	1616	1648	1716	1748	1816	1848
Allaman 150		1206	1237	1337	1437	1506	1537	1606	1637	1706	1737	1806	1837
Etoy	o	1208	1239	1339	1439	1508	1539	1608	1639	1708	1739	1808	1839

Suite des horaires à la page suivante

- 10** Circule uniquement en périodes scolaires
- 11** Circule jusqu'à / de Etoy, collège Les Communaux durant les périodes scolaires

Périodes scolaires
 11.12.2017 - 22.12.2017
 08.01.2018 - 16.02.2018
 26.02.2018 - 29.03.2018
 16.04.2018 - 06.07.2018
 27.08.2018 - 12.10.2018
 29.10.2018 - 07.12.2018
 sauf 11 mai et 17 sep

Ordre des arrêts: **Etoy**: collège Les Communaux, gare, Chenalette;
Buchillon: collège, Grands-Bois;
Etoy: En Bellevue, En Folliar, Bas du Rossé, village, Romanèche, L'Espérance; **Lavigny**: café, croisée de St-Livres; **Aubonne**: Sermaret, gare; **St-Livres**: village, grande salle

13 Annonce préalable requise au plus tard 24 h à l'avance au 0848 40 20 40 (selon horaire ci-dessous).

14 Groupes : réservation au 0848 40 20 40 du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
 Pour les dimanches, lundis et fêtes générales, annonce jusqu'à 12h00 le jour ouvrable précédent.

CarPostal Suisse SA (PAG)
 Région Ouest
 1401 Yverdon-les-Bains
 ☎ 0848 40 20 40
 Fax 058 667 33 99
 www.carpostal.ch
 ouest@carpostal.ch

Suite

	72237	72239	72245 11	72247	72253 11	72255	72259 11	72261	72263	72265	72267	72269
Etoy, gare	10 1220	1250	1350	1450	10 1525	1550	1625	1650	1720	1750	1820	1850
Buchillon, collège	1222	1252	1352	1452	1527	1552	1627	1652	1722	1752	1822	1852
Buchillon, Grands-Bois	1223	1253	1353	1453	1528	1553	1628	1653	1723	1753	1823	1853
Etoy, En Folliar	1225	1255	1355	1455	1530	1555	1630	1655	1725	1755	1825	1855
Etoy, village	1227	1257	1357	1457	1532	1557	1632	1657	1727	1757	1827	1857
Etoy, L'Espérance	1228	1258	1358	1458	1533	1558	1633	1658	1728	1758	1828	1858
Lavigny, café	1231	1301	1401	1501	1536	1601	1636	1701	1731	1801	1831	1901
Aubonne, gare	o	1307				1607						
Aubonne, gare		1308				1608						
St-Livres, village	10 1235	1315	1405	1505	10 1540	1615	1640	1705	1735	1805	1835	1905

Lausanne 150	1858	1926	2026
Etoy	o 1916	1948	2048

Allaman 150	1906	1937	2037
Etoy	o 1908	1939	2039

72271 72273 72275

Etoy, gare	1920	1950	2050
Buchillon, collège	1922	1952	2052
Buchillon, Grands-Bois	1923	1953	2053
Etoy, En Folliar	1925	1955	2055
Etoy, village	1927	1957	2057
Etoy, L'Espérance	1928	1958	2058
Lavigny, café	1931	2001	2101
Aubonne, gare	o		
Aubonne, gare			
St-Livres, village	1935	2005	2105

10 Circule uniquement en périodes scolaires

11 Circule jusqu'à / de Etoy, collège Les Communaux durant les périodes scolaires

10.722 Etoy-Lavigny-Aubonne-St-Livres ©

Samedi sauf fêtes générales



Lausanne 150	658	758	858	1158	1258	1658	1758	1858
Etoy	o 716	816	916	1216	1316	1716	1816	1916
Allaman 150	706	806	906	1206	1306	1706	1806	1906
Etoy	o 708	808	908	1208	1308	1708	1808	1908

72209 72215 72221 72235 72241 72263 72267 72271

Etoy, gare	720	820	920	1220	1320	1720	1820	1920
Buchillon, collège	722	822	922	1222	1322	1722	1822	1922
Buchillon, Grands-Bois	723	823	923	1223	1323	1723	1823	1923
Etoy, En Folliar	725	825	925	1225	1325	1725	1825	1925
Etoy, village	727	827	927	1227	1327	1727	1827	1927
Etoy, L'Espérance	728	828	928	1228	1328	1728	1828	1928
Lavigny, café	731	831	931	1231	1331	1731	1831	1931
Aubonne, gare	o							
Aubonne, gare								
St-Livres, village	735	835	935	1235	1335	1735	1835	1935



72206 72216 72222 72234 72238 72260 72264 72268

St-Livres, village	o 646	746	846	1146	1246	1646	1746	1846
Aubonne, gare	o							
Aubonne, gare								
Lavigny, café	650	750	850	1150	1250	1650	1750	1850
Etoy, L'Espérance	654	754	854	1154	1254	1654	1754	1854
Etoy, village	656	756	856	1156	1256	1656	1756	1856
Etoy, En Folliar	658	758	858	1158	1258	1658	1758	1858
Buchillon, Grands-Bois	700	800	900	1200	1300	1700	1800	1900
Buchillon, collège	702	802	902	1202	1302	1702	1802	1902
Etoy, gare	o 704	804	904	1204	1304	1704	1804	1904
Etoy	716	816	916	1216	1316	1716	1816	1916
Allaman 150	o 720	820	920	1220	1320	1720	1820	1920
Etoy	708	808	908	1208	1308	1708	1808	1908
Lausanne 150	o 733	833	933	1233	1333	1733	1833	1933

Périodes scolaires
11.12.2017 - 22.12.2017
08.01.2018 - 16.02.2018
26.02.2018 - 29.03.2018
16.04.2018 - 06.07.2018
27.08.2018 - 12.10.2018
29.10.2018 - 07.12.2018
sauf 11 mai et 17 sep

Ordre des arrêts: **Etoy**: collège Les Communaux, gare, Chenalette;
Buchillon: collège, Grands-Bois;
Etoy: En Bellevue, En Folliar, Bas du Rossé, village, Romanèche, L'Espérance; **Lavigny**: café, croisée de St-Livres; **Aubonne**: Sermaret, gare; **St-Livres**: village, grande salle

☒ Annonce préalable requise au plus tard 24 h à l'avance au 0848 40 20 40 (selon horaire ci-dessous).

© Groupes : réservation au 0848 40 20 40 du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
Pour les dimanches, lundis et fêtes générales, annonce jusqu'à 12h00 le jour ouvrable précédent.

724 Etoy – St-Prex – Morges



LUNDI – SAMEDI ainsi que 26 décembre, sauf fêtes générales et lundi du Jeûne (17 septembre)

Allaman		606	706	806	906	1006	1106	1206	1306	1406	1506			
Etoy	o	608	708	808	908	1008	1108	1208	1308	1408	1508			
		7202	7210	7204	7218	7222	7224	7226	7228	7230	7232	7234	7236	7238
Etoy, En Bellevue		10631	731	831	931	1031	1131	1231	1331	1431	1531			
Etoy, gare		634	734	834	934	1034	1134	1234	1334	1434	1534			
St-Prex, Scierie		636	736	836	936	1036	1136	1236	1336	1436	1536			
St-Prex, Motty	o	10639	739	839	939	1039	1139	1239	1339	1439	1539			
St-Prex		646	746	846	946	1046	1146	1246	1346	1446	1546			
Allaman	o	652	752	852	952	1052	1152	1252	1352	1452	1552			
St-Prex, Motty		10639	739	839	939	1039	1139	1239	1339	1439	1539			
St-Prex, place d'Armes		640	740	840	940	1040	1140	1240	1340	1440	1540			
Tolochenaz, cimetière de Morges		645	745	845	945	1045	1145	1245	1345	1445	1545			
Morges, Riond-Bosson		646	746	846	946	1046	1146	1246	1346	1446	1546			
Morges, gare	o	10650	750	850	950	1050	1150	1250	1350	1450	1550			
Morges		656	756	856	956	1056	1156	1256	1356	1456	1556			
Lausanne	o	709	809	909	1009	1109	1209	1309	1409	1509	1609			
Morges		658	758	858	958	1058	1158	1258	1358	1458	1558			
Genève	o	730	830	930	1030	1130	1230	1330	1430	1530	1630			
Morges, gare		11746	11751	11756	11801	11851	111151	111251	111351	111451	111551			
Marcelin (Morges)	o	11750	11755	11800	11805	11855	111155	111255	111355	111455	111555			

Allaman		1606	1706	1806	1906	2006
Etoy	o	1608	1708	1808	1908	2008
		7240	7242	7244	7246	7248
Etoy, En Bellevue		1631	1731	1831	101931	102031
Etoy, gare		1634	1734	1834	1934	2034
St-Prex, Scierie		1636	1736	1836	1936	2036
St-Prex, Motty	o	1639	1739	1839	101939	102039
St-Prex		1646	1746	1846	1946	2046
Allaman	o	1652	1752	1852	1952	2052
St-Prex, Motty		1639	1739	1839	101939	102039
St-Prex, place d'Armes		1640	1740	1840	1940	2040
Tolochenaz, cimetière de Morges		1645	1745	1845	1945	2045
Morges, Riond-Bosson		1646	1746	1846	1946	2046
Morges, gare	o	1650	1750	1850	101950	102050
Morges		1656	1756	1856	1956	2056
Lausanne	o	1709	1809	1909	2009	2109
Morges		1658	1758	1858	1958	2058
Genève	o	1730	1830	1930	2030	2130
Morges, gare						
Marcelin (Morges)	o					

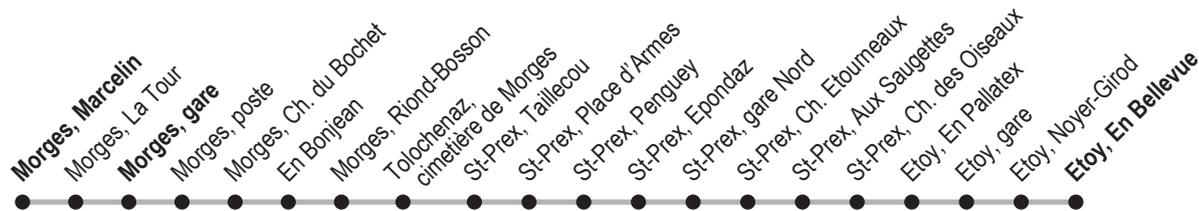
- 10 Lundi – vendredi sauf fêtes générales et 17 septembre
- 11 Lundi – vendredi durant les périodes scolaires (11-22 déc, 8 jan-16 fév, 26 fév-29 mars, 16 avr-6 juil, 27 août-12 oct, 29 oct-7 déc.), sauf 11 mai et 17 septembre

- o Arrivée
- ♿ Toutes les courses chaises roulantes manuelles et électriques
- Ⓢ Autocontrôle. Les voyageurs sans titre de transport valable s'acquittent d'une surtaxe spéciale.

Les fêtes générales sont:
 1 et 2 janvier, 30 mars (Vendredi Saint), 2 avril (Lundi de Pâques), 10 mai (Ascension), 21 mai (Lundi de Pentecôte), 1^{er} août, 25 et 26 décembre.

Horaires valables du 10 décembre 2017 au 08 décembre 2018

724 Morges – St-Prex – Etoy



LUNDI – SAMEDI ainsi que 26 décembre, sauf fêtes générales et lundi du Jeûne (17 septembre)

	7203	7205	7223	7227	7229	7231	7233	7235	7237	7239	7241	7243
Marcelin (Morges)				11 901			11 1201	11 1301	11 1401	11 1501	11 1601	
Morges, gare	o			11 905			11 1205	11 1305	11 1405	11 1505	11 1605	
Genève	530	630	730	830	930	1030	1130	1230	1330	1430	1530	1630
Morges	o 600	700	800	900	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700
Lausanne	551	651	751	851	951	1051	1151	1251	1351	1451	1551	1651
Morges	o 603	703	803	903	1003	1103	1203	1303	1403	1503	1603	1703
Morges, gare	10 606	706	806	906	1006	1106	1206	1306	1406	1506	1606	1706
Morges, Riond-Bosson	610	710	810	910	1010	1110	1210	1310	1410	1510	1610	1710
Tolochenaz, cimetièze de Morges	611	711	811	911	1011	1111	1211	1311	1411	1511	1611	1711
St-Prex, place d'Armes	616	716	816	916	1016	1116	1216	1316	1416	1516	1616	1716
St-Prex, Penguey	618	718	818	918	1018	1118	1218	1318	1418	1518	1618	1718
St-Prex, gare nord	621	721	821	921	1021	1121	1221	1321	1421	1521	1621	1721
St-Prex, ch. des Oiseaux	623	723	823	923	1023	1123	1223	1323	1423	1523	1623	1723
Etoy, gare	626	726	826	926	1026	1126	1226	1326	1426	1526	1626	1726
Etoy, En Bellevue	o 10 629	729	829	929	1029	1129	1229	1329	1429	1529	1629	1729
Etoy	648	748	848	948	1048	1148	1248	1348	1448	1548	1648	1748
Allaman	o 652	752	852	952	1052	1152	1252	1352	1452	1552	1652	1752

	7245	7247	7249
Marcelin (Morges)			
Morges, gare	o		
Genève	12 1730	1830	1930
Morges	o 12 1800	1900	2000
Lausanne	1751	1851	1951
Morges	o 1803	1903	2003
Morges, gare	1806	10 1906	10 2006
Morges, Riond-Bosson	1810	1910	2010
Tolochenaz, cimetièze de Morges	1811	1911	2011
St-Prex, place d'Armes	1816	1916	2016
St-Prex, Penguey	1818	1918	2018
St-Prex, gare nord	1821	1921	2021
St-Prex, ch. des Oiseaux	1823	1923	2023
Etoy, gare	1826	1926	2026
Etoy, En Bellevue	o 1829	10 1929	10 2029
Etoy	1848	1948	2048
Allaman	o 1852	1952	2052

10 Lundi – vendredi sauf fêtes générales et 17 septembre

11 Lundi – vendredi durant les périodes scolaires (11–22 déc, 8 jan–16 fév, 26 fév–29 mars, 16 avr–6 juil, 27 août–12 oct, 29 oct–7 déc.), sauf 11 mai et 17 septembre

12 Mardi – samedi

o Arrivée

♿ Toutes les courses chaises roulantes manuelles et électriques

Ⓢ Autocontrôle. Les voyageurs sans titre de transport valable s'acquittent d'une surtaxe spéciale.

Les fêtes générales sont:

1 et 2 janvier, 30 mars (Vendredi Saint), 2 avril (Lundi de Pâques), 10 mai (Ascension), 21 mai (Lundi de Pentecôte), 1^{er} août, 25 et 26 décembre.

Horaires valables du 10 décembre 2017 au 08 décembre 2018

SOCIETES LOCALES DE LA COMMUNE D'ETOY

Union des Sociétés Locales

Présidente	Thury Sophie	tél. 021 807 45 52
Vice-président	Bolomey Olivier	tél. 079 763 06 58
Secrétaire	Lorenzi Fanny	tél. 079 242 01 64

Abbaye de la St-Jaques	Magnollay Florian	tél. 079 607 82 29
Ecole de musique	Duboux Mélissa	tél. 079 518 47 07
Fanfare Etoy	Olgiati Christophe	tél. 021 808 56 52
Football	Dutoit Florian	tél. 079 652 52 49
Gym hommes	Roussel Alain	tél. 079 854 77 02
Gym féminine	Jaccard Laureline	tél. 076 724 80 14
Handball	Wyss Carine	tél. 079 504 43 40
Jeunesse	Laurent Martine	tél. 079 695 12 63
Littoral Volleyball Club	Tardy Olivier	tél. 079 513 51 35
Loto	Laurent Hélène	tél. 021 807 32 19
Ludothèque	Glauser Erika	tél. 021 808 66 79
Paysannes Vaudoises	Golay Irène	tél. 079 686 79 71
Tennis	Tribolet Loïc	tél. 079 725 98 51
Tir	Corthay Roland	tél. 021 808 74 93
Stretching mixte	Vouillamoz Jean-Marie	tél. 021 807 39 14

MANIFESTATIONS 2018

Janvier

Février

3 – Singul'Art System - Soirée
24 - Loto

Mars

17 et 18 – Fanfare – Soirées
24 – Jeunesse – Soirée théâtre

Avril

Mai

Juin

15 – Fanfare – Concert sur place du village
16 – Abbaye – Tir des familles
16-17 – FC Etoy – Tournoi

Juillet

9-13 – FC Etoy - Semaine sportive

Août

1 – Fête nationale à Buchillon

Septembre

22 – Paroisse – Marché des récoltes
29 – Handball – Repas de soutien

Octobre

27 – Tir – Tir de Clôture
27 – Centre des Jeunes – Soirées des sorcières

Novembre

3 – Loto
10 – Tennis – Repas de soutien

Décembre

1 au 23 – Fenêtres de l'Avent
08 – FC Etoy – Repas de fin d'année
28 – Jeunesse – Tournoi baby-foot

JEUNESSE D'ETOY



Cher Village,

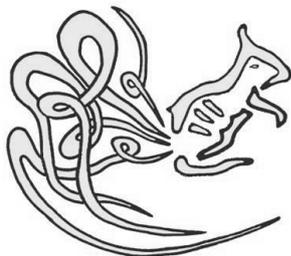
Par ces quelques lignes, nous profitons de vous remercier pour votre soutien tout au long de l'année écoulée lors de nos diverses manifestations.

En ce qui concerne notre agenda 2018, il sera toujours agrémenté du traditionnel caveau des vendanges en automne et de la soirée Baby-foot du 28 décembre. Notre société participe également au Concours théâtral FVJC qui aura lieu début avril à Grandvaux. Une représentation pour le village est prévue le 24 mars 2018 à la salle polyvalente. Pour le reste, vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook, accessible également sans inscription : www.facebook.com/jeunesseEtoy.

Ce paragraphe est destiné à toi, jeune entre 16 et 30 ans du village ! Si faire du sport, du tambour, organiser des manifestations, ou toutes autres activités avec un groupe d'amis solidaires et toujours prêts à faire la fête te motivent, rejoins-nous !!

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter un membre de la société ou la présidente, Martine Laurent, au 079 695 12 63.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement !



La Jeunesse d'Etoy



www.fanfarettoy.ch/ecoledemusique

Mélissa Duboux - 021/806 17 21

melissa.duboux@bluewin.ch

**Cours d'Instruments
de Cuivres (dès 8 ans)**

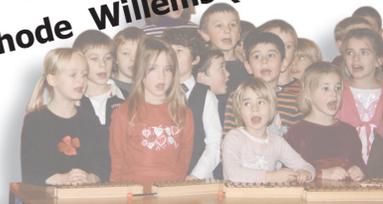


**Cours d'Instruments
de Percussions (dès 8 ans)**



**Cours de Tambours
(dès 7 ans)**

**Cours collectifs d'Initiation à la musique
par la Méthode Willems (dès 3 ans)**



Dimanche 18 mars 2018 - 17h00

Salle polyvalente Etoy - Concert de l'EM et de la Fanfare

Du lundi 23 au mercredi 25 avril 2018

Vieux collège d'Etoy - Portes ouvertes de l'école de musique

Société de Gym Féminine d'Etoy



Cours le **jeudi soir** (20h30 – 21h30)

à la salle de gym d'**Etoy** (salle **polyvalente**)

Au programme: **échauffement**

Entraînement progressif de la **fonction cardiaque**

Travail musculaire et étirement

Pour plus de renseignement :

076/ 724.80.14

Gym Hommes Etoy

tous les lundi soir de 19.30 à 21.00 h.

30 minutes exercices échauffement - 1 heure de volley ball

Renseignements:

M. Alain Roussel - 079 854 77 02 - alain.roussel@sefanet.ch

intéressé?

alors!



EN VOLLEY TOI !
en voll'Etoy

FOOTBALL CLUB ETOY

- + Vous voulez inscrire votre enfant, fille ou garçon
- + Vous avez + de 30 ans et voulez reprendre le foot chez nos séniors ?
- + Vous avez une expérience du foot et souhaitez poursuivre ou reprendre sa pratique au sein de notre équipe de 4e ligue ?
- + Vous seriez motivés à intégrer le staff d'encadrement du club, entraîneurs, auxiliaires, membres ?



Vous pouvez obtenir des informations de base sur notre site internet

- www.fc-etoy.ch -

ou demander plus de détails à notre adresse e-mail

- fc.etoy@bluewin.ch -

ou des renseignements plus personnalisés auprès du président, tél. 079 652 52 49

Quelques dates ... à retenir



MARS – JUIN :
CHAMPIONNATS



JUIN :
Tournoi



JUILLET :
SEMAINE SPORTIVE

AOÛT – NOVEMBRE :
CHAMPIONNATS



DECEMBRE :
REPAS FIN D'ANNEE

Matchs Séniors : Vendredis soir

Juniors : Samedis matins/AM

Juniors Féminines : Samedis AM

Matchs 4e ligue : Samedi soirs

selon programme, de fin mars à mi juin et de fin août à mi novembre

**venez les encourager !
La buvette est ouverte**



Depuis 1984
www.fc-etoy.ch
fc.etoy@bluewin.ch
c.p.114, 1163 Etoy





littoralvbc

Littoral VBC: des équipes pour tous les niveaux et pour tous les goûts, assurant la formation et la progression des jeunes

2 équipes masculines (2^e et 3^e ligues)
2 équipes féminines (2^e et 4^e ligues)
1 équipe mixte (détente)
2 équipes junior
(mixte -15 ans, filles -17 ans)

Salles à Aubonne,
Pré-Baulan et Etoy
Matches en semaine

Président: Olivier Tardy, 079-513-5135
<http://www.littoralvbc.ch>

Handball Club Etoy

Ce sport passionnant et intense est encore peu connu en suisse romande, viens donc le découvrir et faire partie d'un club régional engagé.
Le handball est adapté à tous les âges, donc pas d'excuses !

Catégories pour la saison 2017-2018 :

M9	6 à 9 ans
M13	10 à 12 ans
M17 Garçons	13 à 17 ans
M18 Filles	13 à 18 ans
Dames (D3)	Dès 18 ans
Hommes (H4)	Dès 18 ans

HBC



Etoy

Pour plus d'informations :
Carine Wyss, Présidente
info@hbcetoy.ch
et sur www.hbcetoy.ch

Rendez-nous visite !



COME PLAY TENNIS !

www.tcetoy.ch

Un club familial & dynamique !

3 courts ouverts toute l'année !

Un système de réservation en ligne

Des cours juniors & adultes

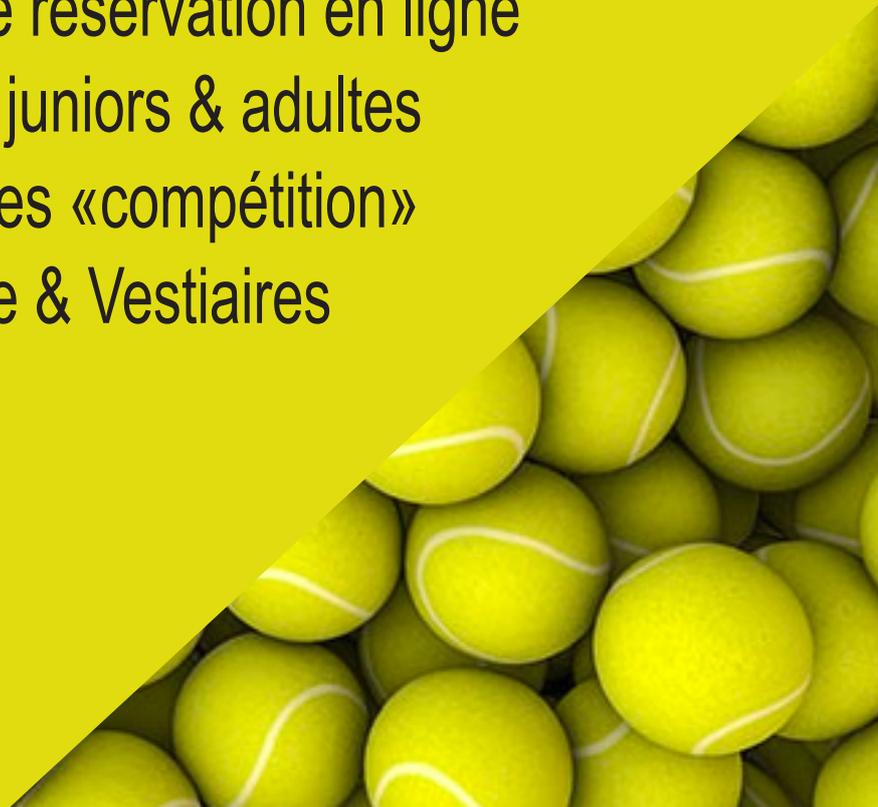
Des équipes «compétition»

Buvette & Vestiaires

TENNIS

C L U B

ETOY





*Vous êtes une femme de 18 à 118 ans;
Vous habitez la région d'Aubonne-Etoy;
Vous êtes attachée à la notion de terroir;
Vous êtes bricoleuse et un brin curieuse;
Vous recherchez avant tout le contact et l'amitié;*

Alors....

L'Association des Paysannes Vaudoises est faite pour vous!

Dans une ambiance chaleureuse, cette société exclusivement féminine, qui tire ses origines et ses traditions de la solidarité des femmes paysannes, organise ses différentes activités autour des notions de partage, d'amitié, de bons moments à savourer et d'expériences de vie partagées. N'hésitez pas à nous contacter...

... nous vous renseignerons très volontiers!



ABBAYE DE LA SAINT-JAQUES

L'Abbaye de la Saint-Jaques organise le

samedi 16 juin 2018 dès 13h30

au stand de tir d'Etoy, le **traditionnel tir des familles**.

Cette manifestation est ouverte à toutes les personnes qui désirent s'exercer au tir à 300 mètres dans une compétition amicale et fraternelle.

NOUVEAU ! Venez participer au tir au saucisson.
ouvert à toutes catégories d'âge

A l'issue de ces joutes sportives, soit vers 18h30, un apéritif sera offert et vous pourrez partager un repas en toute convivialité.

Ne manquez pas ce rendez-vous sympathique qui permettra de resserrer les liens d'union et d'amitié entre les habitants de notre commune et, pour ceux qui ne nous connaissent pas, d'apprendre ce que sont les bases de notre Abbaye.

La fête triennale aura lieu en 2019, les 10, 11 et 12 août.

C'est avec plaisir que le soussigné répondra à vos questions.

Florian Magnollay
Abbé Président
079 607 82 29



STAND DES VAUX ETOY avis de tirs 2018

sa	24.03.2018	0800-1200	Tir d'ouverture
je	05.04.2018	1730-1900	Tir militaire Etoy + assemblée à 1930 au stand avec souper
je	19.04.2018	1730-1930	TM + entraînement
je	26.04.2018	1630-2000	Championnat suisse de groupes
ve	27.04.2018	1630-2000	Championnat suisse de groupes
sa	28.04.2018	0800-1200	Championnat suisse de groupes
je	17.05.2018	1800-2000	TM + entraînement
je	31.05.2018	1800-2000	TM + entraînement
je	07.06.2018	1630-2000	Tir en campagne
ve	08.06.2018	1630-2000	Tir en campagne
sa	09.06.2018	0800-1200	Tir en campagne
je	14.06.2018	1800-2000	TM + entraînement
sa	16.06.2018	1330-1730	Abbaye St-Jaques tir des familles
sa	25.08.2018	0830-1200	TM + entraînement
sa	15.09.2018	0830-1230 1430-1630	Tir amical
sa	20.10.2018	0800-1200 1330-1730	Inter-Sociétés St-Prex
sa	27.10.2018	0830-1230 1330-1730	Tir de Clôture Etoy

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de se promener et de circuler dans la zone dangereuse balisée par des barrières et des écriteaux.

RAPPEL: Le dernier délai pour les tirs militaires est le 31 août



Fermeture du bureau 30 minutes avant la fin des tirs

Envie de bouger en douceur
Dans une équipe sympa et dynamique

Rejoignez-nous pour un essai gratuit sans engagement... ou plus !

Société de Stretching mixte d'Etoy-Buchillon

Tous les mardis soirs sauf vacances scolaires
De 20h30 à 21h30, salle de gymnastique de Buchillon
Cotisation annuelle Frs 80.-
Renseignements auprès de :
Jean-Marie Vouillamoz 021 807 39 14 ou 079 572 52 62
www.stretch-mixte.populus.ch
infostretching@gmail.com



APREMI-CLUB

L' APRÈMI - CLUB d'Etoy

Pour faire travailler ses neurones dans la bonne humeur!

Chaque 2^{ème} mardi du mois,
de 14.30 à 16.30 h à l'Ancien Collège.



Même si notre cerveau travaille plus lentement au fur et à mesure que nous vieillissons, tout reste possible ! Même pour nous, les moins jeunes...

Dans une ambiance conviviale et de partage, nous faisons travailler notre cerveau pendant 2 heures, avec des exercices très divers à la portée de tous. Notre défi: L'ouverture d'esprit ! C'est en sortant de notre cadre coutumier de réflexion et en s'exerçant à ouvrir notre esprit à d'autres façons de considérer un problème que nous pouvons gagner en efficacité.

S'inscrire chez: Marie-Claire Théraulaz Tél. 021/807.39.11

FENÊTRES DE L'AVENT 2018



Chaque année du 1^{er} décembre au 23 décembre
Nous ouvrons les fenêtres de l'Avent

Chaque soir, les villageoises et villageois sont cordialement invités, suivant le calendrier établi, à découvrir, admirer et illuminer une nouvelle création. Vous aurez la joie de partager une petite collation offerte par la ou les familles du soir et surtout de passer un moment convivial.

Chaque année, une séance d'information a lieu dans le courant du mois de novembre. Un tout ménage vous informera du lieu et de l'heure de la réunion.

Renseignements :

Famille Lepori-Hitz – Tél. 021 808 75 59 ou 079 213 65 85

Email : jacques.lepori@gmail.com





SIS Morget - Av. de Marcelin 2 - 1110 Morges
Tél. 021 801 65 55 - Fax 021 803 37 46 - sismorget@morges.ch

Le SIS Morget rassemble aujourd'hui la population de 29 communes urbaines et rurales de la région de Morges, comprenant plus de 52'000 habitants. Ce Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) a été créé le 1er juillet 2011 sous la forme d'une association de communes. Opérationnel depuis le 1er janvier 2012, le SIS Morget est composé d'un détachement de premiers secours (DPS) formé de 3 sections, d'un détachement d'appui (DAP) qui compte 7 sections et d'une Ecole de formation (EFO).

Les 350 sapeurs-pompiers volontaires sont amenés à intervenir sur ce secteur en cas d'incendie, d'inondation, de dégât naturel, de petit cas de pollution, de soutien sanitaire et de divers cas particuliers. La section DPS Morges intervient également pour les désincarcérations dans le cas d'accident avec blessé(s) incarcéré(s) sur route et autoroute.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter le site www.sismorget.ch



Les jeunes gens, filles et garçons, peuvent s'inscrire au **Corps des Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Ouest Morgien**, dès 8 ans révolus jusqu'à l'âge de servir fixé dans le règlement communal sur le SDIS.

Dès l'âge de 16 ans, un JSP montrant certaines dispositions peut être désigné en qualité d'aide moniteur.

Avec une dizaine d'exercices par année, les JSP (8-16 ans) et les cadets (16-18 ans) acquièrent différentes connaissances :

- La mission permanente du Sapeur-Pompier ;
- L'organisation des corps, la connaissance des grades et du matériel SDIS, équipement personnel compris ;
- Les prescriptions de sécurité et le sauvetage personnel ;
- Les premiers secours ;
- Etc...

Les valeurs de camaraderie, d'entraide, de travail d'équipe, de respect s'acquièrent lors des exercices, mais aussi lors d'actions telles que le Téléthon, où ils s'impliquent énormément.

Si en 2018, vous souhaitez inscrire votre enfant aux JSP de l'Ouest Morgien, n'hésitez-pas à nous contacter.

p.a. Vincent PAYOT
Ch. de la Corniche 17 – 1163 ETOY
Natel : 079 216 83 51 - e-mail : v.payot@jspom.ch - www.jspom.ch

Quelques sociétés d'autres communes



Buchillon

En 2018 le Chœur mixte la Batelière fête ses 40 ans

Le chœur mixte vous invite à passer un moment historique autour d'un repas musical suivi des célèbres sketches animés et mis en scène par leurs membres.



Repas de soutien : le 2 février 2018

Nos Soirées spéciales 40 ans : le 1er juin, le 2 juin le soir et, le 3 juin dès 17h00

Chantée automnale : le 13 octobre 2018, venez apprécier la présence de plus de 200 chanteurs

Vous aimez chanter, vous souhaitez vous intégrer à une équipe sympathique de choristes rassemblant des personnes de tous horizons et de toutes provenances autour d'un projet commun :

Le chant et le partage de cette passion avec son public,
Nous répétons le lundi soir de 20h00 à 22h00 à la salle de Buchillon

Renseignements :

M. Jean-Marc Schlaeppli, Président, 078 661 32 93 Rte de la Chenalette 20- 1163 Etoy
labateliere@gmail.com

J.A.B.B. Joyeux amis boulistes de Buchillon

Tu tires ou tu pointes !! Tu aimes la pétanque !!

Alors, viens nous rejoindre tous les jeudis à 19h30

Hiver : boulodrome - Eté : terrains extérieurs

Tournoi des familles : 25.08.2018



Personne de contact: Cosette Egger – Tél. 021/807.31.22 – 079 655 94 11



St-Prex

Sauvetage de St-Prex

(sauvetage sur le lac - soins - rame - plonge - mouvement junior)



Fondée en 1889, la société de sauvetage de St-Prex compte actuellement près de 100 membres, dont quelques juniors (entre 13 et 16 ans). Elle a pour but de porter secours aux personnes et aux embarcations en difficultés sur le lac. Pour cela, nous sommes toujours à la recherche de jeunes personnes motivées à venir apprendre les bases du sauvetage et les appliquer le cas échéant.

www.sauvetage-st-prex.ch

Cadets de St-Prex

Les cadets de St-Prex organisent des activités tous les samedis après-midi pour les enfants de 6 à 14 ans. Jeux en plein air, bricolages et camaraderie en sont les thèmes principaux. Chaque été un camp, sous tentes, est organisé avec animations, feux de camp, jeux de pistes et plein d'autres occupations. De plus de nombreux week-end à thèmes ont lieu durant l'année.

www.cadet.ch





La commune d'Étoy
fait partie
de la paroisse de l'Aubonne

Rhythm'n cultes à Étoy

Les deuxièmes dimanches du mois à 18h

14 janvier, 11 février, 11 mars, 15 avril, 13 mai, 18 juin, 9 septembre,
7 octobre (1^{er} dimanche du mois)

La paroisse à Aubonn'apéro

La paroisse organise l'Aubonn'apéro du **vendredi 10 août, 18h30**, sous les halles.

Marché des récoltes

Samedi 22 septembre, place St-Jaques, de 8h à 12h : fruits, légumes, vins, pâtisseries, brocante, bijoux etc.

Fête paroissiale

Cette année, la fête se déroulera à Saint-Livres, **dimanche 11 novembre, 10h**

Toutes nos activités sont sur notre site www.laubonne.ch et sur Facebook, paroisse de l'aubonne, possibilité de recevoir le calendrier des activités par mail sur simple demande.

Contacts : Claude DEMISSY, Route de la Gare 5, 1163 Étoy,
021 331 57 75, claudedemissy@eerv.ch

p.delaubonne@bluewin.ch, 021 808 51 18 www.laubonne.eerv.ch

LOCATION DE SALLE

Pour les locations, veuillez-vous adresser
au bureau communal au 021 821 32 32
ou sur le **site internet de la Commune** www.etoymunicipal.ch

Carnotzet

20-25 personnes

½ jour CHF 50.00

1 jour CHF 80.00



Salle polyvalente

Tarifs et règlement à disposition
au bureau communal

ou sur le site internet www.etoymunicipal.ch



Cabane forestière

40-50 personnes

Location à la journée :

Habitants d'Etoy CHF 100.-

Extérieur CHF 150.-

Après-midi (anniversaires enfants)
du lundi au jeudi uniquement:

Habitants d'Etoy CHF 50.-

Extérieur CHF 75.-



Ancienne école

20-30 chaises

Salles pour réunions



Buvette du stand de tir
(propriété de la société de tir)

Réservation et renseignements
M. Roland Corthay Tél. 021 / 808.74.93